AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022090B-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.090**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 **contre** : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE BAIL COMMERCIAL BAR RESTAURANT LA GARE DE LANTRIAC

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer le bail commercial à intervenir avec Aude GIRARD ET Sébastien VIAL concernant l'exploitation d'une activité « bar restaurant » dans un immeuble relevant du domaine privé de la CCMLM (le bien n'a jamais été affecté au public et n'a jamais figuré dans le domaine public)et situé à la « gare » de Lantriac (route de la gare, 43260 Lantriac).

Ce bail sera consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 500 € HT et une provision pour charges mensuelle également de 350€ par mois. Il ne sera demandé aucun dépôt de garantie.

Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE (dernier indice connu 1er trimestre 2022 :120.61)

Après en avoir délibéré, le **conseil communautaire, à l'unanimité** accepte les propositions du Président et :

- donne son accord pour la conclusion d'un bail commercial d'une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2022, pour l'exploitation d'une activité bar restaurant de la Gare, sur la base d'un loyer mensuel de 500€ HT et d'une provision mensuelle pour charges de 350€ HT.
- Autorise le Président à signer ce bail et tous les documents liés aux différentes formalités à accomplir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme